

COUP DE POUCE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, AlphaCEE est signataire de la charte Coup de Pouce.

Ce dispositif, via une bonification des Certificats d'Economies d'Energie, a pour objectif d'accélérer le changement d'équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au charbon, au fioul ou au gaz des bâtiments tertiaires vers un raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération ou à défaut, en cas d'impossibilité technique ou économique du raccordement, de la mise en place de solutions plus performantes et vertueuses.

COEFFICIENTS DE BONIFICATION DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

Notre offre « Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires par AlphaCEE » permet aux acteurs du secteur tertiaire de bonifier les primes CEE des opérations suivantes selon les facteurs présentés dans le tableau ci-dessous :

- Chaudière collective à haute performance énergétique – BAT-TH-102
- Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau – BAT-TH-113
- Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur – BAT-TH-127
- Pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau – BAT-TH-140
- Pompe à chaleur à moteur gaz de type air/eau – BAT-TH-141
- Chaudière collective biomasse – BAT-TH-157

ENERGIE DU SYSTÈME INITIAL	BAT-TH-102	BAT-TH-113	BAT-TH-127	BAT-TH-140	BAT-TH-141	BAT-TH-157
FILOUL / CHARBON	X2	X4	X4	X2	X2	X4
GAZ	-	X3	X3	X1.3	X1.3	X3

CONDITIONS D'APPLICATION DU COUP DE POUCE CHAUFFAGE

Ce dispositif s'applique aux bâtiments du secteur tertiaire **existant depuis plus de deux ans** à la date d'engagement de l'opération.

Les opérations bonifiées doivent être engagées **avant le 31 décembre 2021** et achevées **avant le 31 décembre 2022**.

Certains critères techniques sont à respecter concernant les équipements performants pour pouvoir prétendre à la bonification Coup de Pouce.

En réponse à la publication du Décret Tertiaire en juillet 2019 fixant des objectifs d'économies d'énergie à horizons 2030, 2040 et 2050, le Coup de Pouce Chauffage tertiaire représente une bonne opportunité de rénovation énergétique de vos bâtiments. Nous pouvons ainsi vous proposer un accompagnement complet et réfléchir avec vous sur des solutions de rénovation énergétique financées en tout ou partie par les CEE.

Vous souhaitez en savoir plus sur les travaux de rénovation énergétique ? [Rendez-vous sur faire.fr](#)